

Aménagement du territoire et urbanisme spécialité Gestion-animation des espaces montagnards et pastoraux

RNCP5869 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	341
Code(s) ROME	A1301, A1303
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université de Toulouse Jean Jaurès

<http://www.univ-tlse2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

A l'échelle communale ou intercommunale, ce professionnel a en charge la gestion et l'animation des espaces ruraux montagnards et pastoraux, notamment à travers la mise en oeuvre sur le terrain des politiques publiques de gestion de l'espace de niveau national ou local. Il agit là pour le compte des services déconcentrés de l'Etat (DIREN, DDAF), des collectivités locales, des chambres d'agriculture, des groupements d'éleveurs et de propriétaires fonciers, des structures gestionnaires des espaces protégés.

Il contribue plus ou moins directement à l'élaboration de ces politiques de gestion, dans le cadre d'activités de recherche-développement au sein de bureaux d'études privés ou d'organismes de recherche (CEMAGREF, INRA...), ou en tant que chargé de mission auprès des services déconcentrés de l'Etat (DIREN, DDAF), des établissements publics (ONF, ONCFS), des collectivités locales, des chambres d'agriculture.

Il assure une fonction d'éducation-animation dans les structures d'enseignements publics et privés, ou auprès du grand public dans le cadre des associations d'éducation à l'environnement ou des CPIE.

Il est apte à analyser les systèmes écologiques et agro-sylvo-pastoraux à différentes échelles spatiales, à appréhender les systèmes d'acteurs d'un territoire donné et en mesurer les interrelations à différents niveaux (territorial, économique, social) et à articuler les potentialités et les contraintes des espaces agro-sylvo-pastoraux avec les politiques de gestion proposées ou à mettre en oeuvre sur les territoires.

Il est capable de se positionner comme un animateur-médiateur au carrefour d'intérêts divergents sur les gestions des espaces pastoraux, de faciliter la mise en oeuvre des actions en favorisant l'expression et la participation des différents partenaires impliqués dans la gestion de l'espace et en coordonnant ces procédures, de transmettre des informations de manière synthétique et sous des formes appropriées et d'animer des réunions en salle et sur le terrain.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel peut prétendre à un emploi de :

- Gestionnaire-animateur d'espaces montagnards et/ou pastoraux pour les chambres d'agriculture et leurs regroupements (CERPAM), les collectivités locales et leurs regroupements (communautés, syndicats, parcs naturels régionaux), les groupements d'éleveurs et de propriétaires fonciers, les structures gestionnaires des espaces protégés (ONF, Parcs Naturels Nationaux, réserves naturelles...)
- Assistant d'ingénieur de bureau d'étude privé (aménagement rural, écologie, paysage) ou d'organismes de recherche et développement (CERPAM, CEMAGREF, INRA...)
- Chargé de mission auprès des services déconcentrés de l'État (DIREN, DRAF, DDAF...), des établissements publics (ONF, ONCFS...) ou des chambres d'agriculture
- Entrepreneur de travaux pour le compte des structures de gestion des espaces montagnards ou conducteur de travaux au sein des services de travaux en régie de ces structures de gestion
- Enseignant-animateur dans les structures de l'Éducation Nationale et de l'enseignement agricole, dans les centres publics et privés de formation continue, auprès du grand public (collectivités locales et leurs regroupements, associations d'éducation à l'environnement, CPIE...)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 645
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement

supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-tlse2.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5869/>